



20/11/2023 Bernard DONADIO

NOTE D'INFORMATIONS aux Adhérents NOVEMBRE 2023 N° 109

<https://canenv.fr/>



Sommaire :

Actions du CAN : Incinérateur de St Menet : Réunion publique du 08/11/23 ; Incinérateur : propositions alternatives du CAN ; Stand de tir des 3 Luc : bruit, balles perdues, pollution au plomb... ; Encorbellements : bilan réunions services de l'Etat ; Salignac : vote du CA du CAN ; PPA13 : nouveau bilan d'étape (16/11/23) ; Extension du MIN : la côte d'alerte poids lourds dépassée ; Syndicat de Copropriété (SDC) Général contre SDC secondaire : le CAN aide une adhérente ; Incinérateur de FOS : Le CAN participe à une visite guidée ; Marseille neutre en carbone en 2030 : projets Ville et Métropole ; Energies renouvelables : visio du 13/11/2023 ; Dernière minute : feu vert de l'Etat pour la couverture des autoroutes !

Informations diverses : Plastiques : tous contaminés, même les vedettes ! ; Voitures électriques : prochain « electrogate » en vue ? ; Pesticides : autorisation renouvelée pour le glyphosate ; Climat : la température monte inexorablement ; Pollution maritime : les scrubbers devant la justice ; Rocher Mistral : assigné devant la justice par FNE13, aussi ; Frioul : 1,4 tonnes de déchets sortis de l'eau ; Marseille : l'après golf Borély ; Dépollution du littoral sud de Marseille : 20 sites traités d'ici 2026 ? ; Norvège : interdiction des paquebots de croisières polluants ; Déchets incinérés : la CE assouplit les règles ; Risques industriels : bila du PPRT ; Gardanne : la centrale biomasse brûle du bois du Brésil

Média : France 3 : Reportage sur l'incinérateur (choisir Le 7h-9h de France Bleu Provence - Thibaut Gaudry)
Incinérateur : article de La Marseillaise (accès libre)

LES ACTIONS DU CAN ENVIRONNEMENT

ST MENET : REUNION PUBLIQUE LE 08/11/2023



Photo RH - Can Environnement

Mercredi 08 novembre, une centaine de personnes a participé à une réunion publique sur l'implantation programmée d'une chaufferie – incinérateur de CSR (Combustible Solide de Récupération) dans l'enceinte même de l'usine ARKEMA, classée Seveso seuil haut.

Les habitants de La Millière et des alentours s'opposent fermement à cette nouvelle installation et estiment que leur environnement est suffisamment pollué pour en accepter davantage :

- Nature annoncée des CSR entrants (**bois, y compris des bois traités, vernis ; papiers cartons, tissus souillés, plastiques, résidus divers...**) ;
- Manque de retour d'expériences des systèmes de traitements (« **selon les meilleures techniques disponibles à un coût économiquement acceptable** » - Source : Arrêté du 23 mai 2016) ;

- Diversité des polluants émis (**dioxines, chlorures, sulfates, fluorures, furanes, monoxyde de carbone, monoxyde d'azote et dioxyde d'azote, dioxyde de soufre, mercure et autres métaux lourds...** Source ADEME 2016, Tableau 3 et Arrêté du 23 mai 2016) ;
- Bruits générés par l'exploitation de la chaufferie CSR annoncés limités à **70 dB(A) en période diurne, 60 dB(A) en période nocturne**, avec des émergences sonores admissibles égal à 5 dB(A) la journée et à 3 dB(A) la nuit, le dimanche et les jours fériés. Or, selon l'ARS, les bruits gênants commencent à 50 dB(A) et les bruits nocifs à 80 dB(A) / Pour l'OMS, c'est encore plus restrictif : 55 dB(A) jour et 40 dB(A) nuit (Source : DALKIA – réunion de présentation) ;
- Augmentation, annoncée minime, du trafic poids lourds (20 à 24 PL/jour dont certains avec des produits dangereux), augmentant ainsi le risque d'accident sur une route (D8N) à fort trafic (Source : DALKIA – réunion de présentation) ;
- Augmentation du risque d'accident industriel majeur – la mort d'un employé d'Engie suite à l'explosion d'une chaudière industrielle biomasse à Aix, le 29/09/23 – rappelle que tout n'est pas prévisible.

Les participants à cette réunion décident de créer le « Collectif MARSEILLE SANS CSR » afin de sensibiliser la population et appellent à signer la pétition en ligne : <https://chng.it/sjM59ftRZL> . D'autres moyens d'actions sont envisagés.

Ils rappellent que, si la transition énergétique a un coût, ce ne doit pas être celui de la santé des populations.

Contact : marseillesanscsr@gmail.com

[**Retour sommaire**](#)



INCINÉRATEUR ST MENET : PROPOSITIONS ALTERNATIVES DU CAN

La nécessité de la transition écologique, l'urgence de la diminution de nos émissions carbone, le développement des circuits courts, la fin de l'enfouissement de nos déchets sont les arguments avancés par les élus, les industriels, pour parer de vertus écologiques le dangereux projet d'installation d'un incinérateur (appelé pudiquement chaufferie) à St Menet... tout en faisant fi de la santé des riverains, des nuisances occasionnés et des risques d'accidents industriels ou routiers que ce projet occasionne.



Le CAN, fidèle à sa maxime « FORCE de PROPOSITIONS » milite pour une solution alternative bien plus respectueuse à la fois de la planète et des riverains :

- **Production d'énergie** : plus d'info sur le [site d'ARCHIPENTE](#)

ARKEMA souhaite diminuer sa dépendance au gaz qu'il utilise dans une de ses 2 chaudières. Le CAN propose donc que l'énergie dont l'entreprise a besoin soit produite à partir de panneaux photovoltaïques, sur son

site, mais pas uniquement car notoirement insuffisant. **Le CAN propose donc une couverture de l'autoroute A50 à proximité immédiate, ce qui aurait de multiples avantages :**

- ✚ Réduire l'utilisation des énergies fossiles
- ✚ Diminuer les émissions de CO2, taxables et non taxables (l'atmosphère ne fait pas le tri !)
- ✚ Privilégier les circuits courts
- ✚ Développer l'emploi
- ✚ Améliorer le cadre de vie des riverains
- ✚ Sans émettre de bruit supplémentaire, mais au contraire, en réduisant le bruit ambiant
- ✚ Sans créer de nouvelles pollutions, mais au contraire en réduisant la pollution de l'autoroute
- ✚ Sans aucun PL supplémentaire, donc sans créer de risques d'accidents supplémentaires
- ✚ Sans créer, sur le site ARKEMA, un risque d'accident industriel supplémentaire
- ✚ En créant de nouvelles voies piétonnes et cyclables
- ✚ En diminuant les îlots de chaleur
- ✚ En réunissant des quartiers séparés par l'autoroute
- ✚ En augmentant la valeur des biens immobiliers
- ✚ En créant un modèle duplicable, exportable, vitrine de la transition écologique

- **Enfouissement des déchets :** plus d'infos sur le **[site de BRUT \(NEOLITHE\)](#)**

Il existe une autre alternative – n'en déplaise à l'ironie de transporter nos déchets sur la lune : Leur « fossilisation » : ni enfouissement – ni incinération. L'enfouissement contamine les sols et émet des émissions de CO2. Du côté de l'incinération, la pratique rejette, elle aussi, beaucoup d'émissions de gaz à effet de serre.

“La fossilisation a vraiment pour objectif d'arrêter l'enfouissement et l'incinération, d'arrêter d'émettre autant de CO2 et, en plus, de faire de la séquestration de carbone, donc faire de ces petits cailloux, des puits de carbone”.

Les déchets non recyclables ou industriels sont transformés en petits granulats pour réduire l'impact de l'enfouissement et de l'incinération des déchets sur notre planète. *“Ce sont des déchets industriels, qui sont l'équivalent des déchets des déchetteries municipales. Donc, c'est des mix de plastique, de papier, de carton, de bois. Aujourd'hui, ils devraient aller en enfouissement principalement ou en incinération”*, explique Nicolas Cruaud, cofondateur de Néolithe.

[Retour sommaire](#)

STAND DE TIR : BRUIT, BALLES PERDUES, POLLUTION AU PLOMB

- En réunion plénière du Conseil municipal, la Ville de Marseille a renouvelé la convention d'Autorisation d'Occupation Temporaire du stand de tirs des 3 Lucs pour une durée certes limitée à 12 mois mais renouvelé quand même et ce malgré la persistance et l'augmentation des nuisances sonores et des balles retrouvées hors du stand de tirs chez des riverains.
- De plus, la convention n'encadre pas les horaires d'ouverture et donc comme les années précédentes n'interdit pas de tirer le weekend...
- A noter que selon l'arme utilisée, la balle peut parcourir 2 000 m et donc des ricochets sont probables jusqu'à une distance de 500m.

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 Octobre 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°23/0384/VDV DU 7 JUILLET 2023
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

- ARTICLE 1** Sont approuvées les modalités et conditions financières de la convention d'occupation temporaire du domaine public relative à la mise à disposition du stand de tir des Trois Lucs à Marseille dans le 12ème arrondissement en faveur de Ligue Régionale de Provence de la Fédération Française de Tir, pour une durée de un an renouvelable une fois par tacite reconduction.
- ARTICLE 2** Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer ladite convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- ARTICLE 3** Les recettes tirées de l'exécution de la convention d'occupation temporaire, seront inscrites au budget de fonctionnement de la Ville DS 04022 - nature 752 - fonction 414.

placé sous sa responsabilité.

- [Article R1336-7 - Code de la santé publique - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)
L'émergence globale dans un lieu donné est définie par la différence entre le niveau de bruit ambiant, comportant le bruit particulier en cause, et le niveau du bruit résiduel constitué par l'ensemble des bruits habituels, extérieurs et intérieurs, correspondant à l'occupation normale des locaux et au fonctionnement habituel des équipements, en l'absence du bruit particulier en cause.
- [Article R1337-6 - Code de la santé publique - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)
Est puni de la peine d'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe :
1° Le fait, lors d'une activité professionnelle ou d'une activité culturelle, sportive ou de loisir organisée de façon habituelle ou soumise à autorisation, et dont les conditions d'exercice relatives au bruit n'ont pas été fixées par les autorités compétentes, d'être à l'origine d'un bruit de voisinage dépassant les valeurs limites de l'émergence globale ou de l'émergence spectrale conformément à l'article R. 1336-6 ;
2° Le fait, lors d'une activité professionnelle ou d'une activité culturelle, sportive ou de loisir organisée de façon habituelle ou soumise à autorisation, dont les conditions d'exercice relatives au bruit ont été fixées par les autorités compétentes, de ne pas respecter ces conditions ;

N'étant fait mention ni dans la Convention du propriétaire, ni dans les documents associés fournis par la Ligue de Tir, les riverains seraient fondés à penser que la loi s'applique sans condition ayant pour effet d'en atténuer la plénitude.

✓ L'avocate de FNE13, Maître Isabelle VERGNOUX travaille sur plusieurs pistes

Pour mémoire, le CAN a déjà validé à l'unanimité le 07/09, le principe de recours juridique pour troubles anormaux de voisinage à l'encontre de la Ligue et de la Mairie propriétaire des lieux.

Le CAN s'attachera à s'associer aux démarches judiciaires qui seront engagées par l'association.

Une consultation numérique pourra être organisée pour en valider l'engagement financier.

Deux observations :

- C'est la Ligue de Tir elle-même qui délivre l'agrément et l'homologation de tous les stands de tir ; et donc, de celui 3 Lucs.
- Le bruit est réglementé d'une manière générale
 - [Article R1336-5 - Code de la santé publique - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)
Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal

[**Retour sommaire**](#)

AUTOROUTE PHOTOVOLTAÏQUE : LA DIRMED IMPLIQUÉE

Reçu des services de Sébastien BARLES, adjoint au Maire de Marseille, chargé de la transition énergétique :

« La rencontre avec les services de la DIR MED du 12/11 a permis de convenir que la Ville de Marseille va lancer une étude visant à définir les modalités concrètes d'une expérimentation de couverture (totale ou partielle) d'autoroute par des panneaux photovoltaïques, sur un tronçon à préciser (ont été évoqués précédemment vers La Pomme ou Les Aygalades). Cette couverture pourrait s'accompagner de (ou s'appuyer sur des) murs anti-bruit.

La DIR MED a proposé de nous apporter son concours pour préciser les éléments du cahier des charges de cette étude (qui s'appuie sur les travaux de SOLVIA) afin de prendre en compte toutes les exigences réglementaires. Il ne me paraît pas nécessaire que le CAN joue d'influence auprès des services de l'Etat qui sont très bien disposés sur cette initiative.

Nous espérons lancer cette étude début 2024 et vous tiendrons informés des prochaines étapes. »

[**Retour sommaire**](#)

SALIGNAC : LANCEMENT D'UNE CAMAPGNE DE DONS

Les troubles de voisinages des riverains de la SAB (Société Alpine du Bois) durent depuis une vingtaine d'années. Une quinzaine d'habitants de ce village du 04 a adhéré au CAN.

Le CAN accompagne ses membres avec une des avocates habituelles de FNE13, le CA du 07/09 ayant voté à l'unanimité le recours à des actions juridiques.

2 procédures :

- Au pénal par deux plaignantes membre du CAN
 - Mise en danger de la vie d'autrui
 - Troubles anormaux de voisinage
- Au Tribunal Administratif en projet par le CAN lui-même contre la commune de Salignac et son conseil la Sous-préfecture de Forcalquier

Les motifs juridiques seront à déterminer précisément, car il ressort que la mairie n'a pas fait respecter le PLU qu'elle s'était fixée et que la sous-préfecture s'est attachée à ce que la DREAL ne mette pas en œuvre le classement ICPE.

A noter que la SAB ayant été informée que nous préparions un contentieux, a loué un terrain voisin et y déplace actuellement une part significative du stockage de bois. Et donc, que la DREAL effectuera un contrôle et constatera un niveau de stockage sous la norme ICPE.

[**Retour sommaire**](#)



Photo adhérent du CAN

SECOND BILAN D'ÉTAPE DU PPA 13 (16/11/2023)

Comme à l'habitude, beaucoup de présentations PowerPoint, mais la sur représentation du CAN et de FNE13 a permis de poser un certain nombre de questions et d'obtenir des éclaircissements :

- La Commission Européenne a décidé d'aligner ses normes de polluants de l'air sur celles de l'OMS à l'horizon 2035, avec une étape en 2030. [Pour en savoir plus sur ce vote](#)

Polluant	France	OMS 2021	CE – 2030	Marseille
NO2	40	10	20	39,5
PM 10	40	15	20	36
PM 2,5	25	5	10	12



Extrait FLICKR CC BY 2.0

antérieures n'ont pas baissé d'autant...

- L'ozone, qui n'est pas un polluant direct, mais qui est issu de précurseurs (oxydes d'azote et composés organiques volatils principalement émis par les activités humaines et la flore) est moins ponctuellement extrême, mais est devenu chronique, ce qui est encore moins bon pour la santé.
- Arbres remarquables : non protégés car il n'en n'est pas fait mention dans le PLUi métropolitain, alors que dans l'ancienne procédure, le Maire de la commune en avait la possibilité. Tout abattage pouvait être soumis à autorisation.
- Astreintes du Conseil d'Etat, suite à la condamnation de l'Etat pour actions insuffisantes dans le domaine de la pollution de l'air, obtenue par le combat d'associations, dont la nôtre. Le CEREMA, l'ADEME et ATMOSUD ont fléchi les sommes reçues. Mais, on ne sait pas si les subventions
- Le chauffage au bois est toujours subventionné par l'ADEME, qui incite au changement de poêle. La DREAL commence à parler de filtres de cheminée.
- Le CAN a alerté la DREAL et la Préfecture sur la dangerosité du projet d'installation d'une ICPE d'incinération de CSR (Combustible Solide de Récupération) au sein même d l'usine ARKEMA, classée risque Seveso, seuil haut.
- Le CAN (Poumon Vert de St Mître) a demandé que soit inscrit le Tramway des Collines dans la phase 2 du Plan Marseille en Grand, les délais d'études durant généralement une dizaine d'années. La phase 1 concerne essentiellement la mise en œuvre de projets existants.
- L'arrêté préfectoral sur lequel le CAN a travaillé avec la DREAL n'a toujours pas été publié. Selon l'aveu de la DREAL, des intérêts contradictoires bloquent le texte : feux de forêts et OLD (Obligations Légales de Défrichement) / Agriculteurs...).

[**Retour sommaire**](#)

EXTENSION DU MIN : CÔTE D'ALERTE CAMIONS DÉPASSÉE

[Article sur Made In Marseille](#)

L'ex-directeur général des services de la ville de Marseille, Didier Ostré, a accepté de prendre la direction du MIN, détenu à 95 % par... la Métropole (la ville n'en détenant que 5 %).

Les objectifs annoncés :

Réduire de 28 % le trafic routier en centre-ville, diminuer de 70 % la pollution aux particules fines, créer 2 000 emplois directs dans les quartiers Nord, aménager à Marseille la plus grande centrale photovoltaïque de France.



L'idée, née en 2017 et

baptisée Minopolis, est de développer une méga plateforme logistique sur le site du MIN, en créant une dalle de 12 hectares pour y installer 60 000 m² de bâtiments, au- dessus des grossistes de frais. Dalle à partir de laquelle seront organisées des livraisons "vertes". Le centre-ville pourrait ainsi se débarrasser de 2 000 véhicules polluants... par jour !

Conséquences : Encore une fois, on déplace la pollution, le trafic, le bruit du centre vers les quartiers Nord. Ces 2000 camions rabattus sur le MIN vont circuler dans des quartiers déjà saturés : pour rappel, le trafic sur la L2 Nord atteint déjà des chiffres que personne n'avait anticipés, malgré les alertes du CAN : on approche des 140 000 véhicules/jour, avec 10% de poids lourds, par sens de circulation.

Proposition : Etablir des livraisons "vertes" éloignées des quartiers densément peuplés à partir de centres de rabattement plus petits, dispatchés sur le territoire, afin de ne pas créer d'afflux de camions insupportables.

[Retour sommaire](#)

SYNDICAT DE COPROPRIETE (SDC) PRINCIPAL CONTRE SDC SECONDAIRE

La copropriété du « Parc Privé de Beauvallon » est gérée par un syndic principal et plusieurs syndics secondaires. Malgré l'autorisation régulièrement reçue, lors de l'assemblée générale du « Parc Beauvallon Forêt », organisée par un des syndics secondaires du 16 décembre 2021 à procéder à des plantations, en bordure de copropriété de manière à limiter les nuisances sonores, atmosphériques et visuelles, le syndic principal exige, devant le tribunal, l'arrachage de cette haie. Pourtant, en l'absence de toute contestation en justice dans les délais légaux prescrits, cette décision est devenue définitive.

Le CAN et surtout FNE13 avec ses délégués au juridique, accompagne notre adhérente.

[Retour sommaire](#)

INCINÉRATEUR DE DÉCHETS DE FOS : LE CAN EN VISITE GUIDÉE



Wikipédia : CC BY-SA 3.0

L'entreprise EVÉRÉ, nommée pudiquement Centre de traitement multifilières de Fos-sur-Mer, est un incinérateur de déchets collectés sur 17 communes dont Marseille (anciennement la CUM). 90% des déchets (les poubelles marron) sont amenés en train, via 2 centres de collectes.

Ce que nous avons vu (et senti) ne rassure pas quant à l'implantation d'un incinérateur en milieu urbain : bruit ; trafic PL supplémentaire ; risque industriel majeur ; pollution de l'air (il y a fort à parier que pour une "petite" chaudière, l'Arrêté du 23/05/2016 va prendre tout son sens : "I. - Les installations sont conçues afin de permettre un niveau de combustion aussi complet que possible tout en limitant les émissions dans l'environnement, notamment par la mise en œuvre de technologies propres et l'utilisation de techniques de valorisation et de traitement des effluents et des résidus produits, selon les meilleures techniques disponibles à un coût économiquement acceptable")

De plus, les mâchefers (résidus de la combustion) représentent $\frac{1}{4}$ du volume incinéré (330 000 t après tri des matières triées et renvoyées sur des filières de recyclage) et le réfiom (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères, ce qui reste après le traitement des fumées – hautement toxiques, enfouis sous fûts, comme les déchets nucléaires) environ 3 à 4%... Pour St Menet, cela donnerait (45 000 t), pour les mâchefers, 11 250 t et pour le réfiom, entre 1 350 et 1 800 t. Or DALKIA n'a jamais parlé de réfiom... inquiétant, le traitement des fumées ne serait-il pas à la hauteur de celui de FOS ?

[**Retour sommaire**](#)

PARKING DE LA FOURRAGÈRE (ET AUTRES)

En contradiction totale avec les engagements pris, et même avec la loi, le parking de La Fourragère reste allumé entièrement, sa toiture n'est pas recouverte de panneaux photovoltaïques (à peine 350m², alors qu'elle mesure 5750 m²). Le CAN ayant écrit (LRAR du 07/10/23) à la Métropole ; à la présidente de la RTM, Mme Catherine PILA, lettre que nous avons co-signée avec le CIQ de la Fourragère ; au directeur de la RTM, Hervé Beccaria (via le site) ...

Sans succès ! Métropole : AR reçu ; Présidence : en off, je m'en occupe ; Direction : questionnaire de satisfaction ... pour un simple accusé de réception de la demande !



A suivre donc ...

[**Retour sommaire**](#)

PROJETS PORTÉS PAR LA VILLE ET LA MÉTROPOLE

Cette réunion (le 16/11/2023) a permis à la Ville et la Métropole, qui travaillent ensemble sur ce dossier, de faire le bilan des actions et des engagements. Au cours de la saison 1 (terme employé), plus d'une centaine de projets ont été validés, dont beaucoup étaient déjà prévus. La saison 2 (2024) verra, en plus du démarrage ou de la poursuite des actions engagées, le fléchage des demandes de subventions sur le guichet européen et le jumelage climatique avec des villes analogues ou ayant le profil climatique qui nous attend.

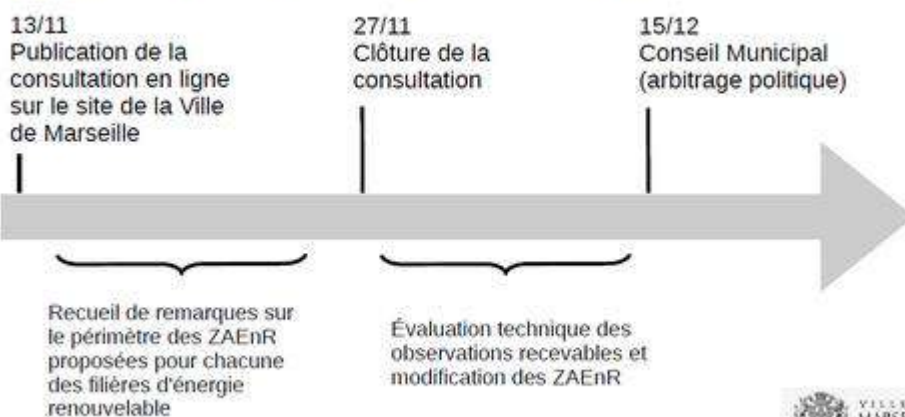
Quelques exemples :

Développer le réseau express métropolitain et le TER régional, afin de réduire de 50% l'utilisation de la voiture ; rénover le parc immobilier public pour le rendre moins énergivore ; réduire l'habitat indigne ; développer le photovoltaïque sur les bâtiments publics ; développer l'autoconsommation (projet SIRIUS à Frais Vallon), afin de diminuer les charges des habitants des HLM ; créer une bourse carbone pour les financements des projets ; rendre la ville davantage végétale (300 000 arbres plantés d'ici 2030) ; rue des enfants, avec AtmoSud ; cantine des écoles ...

[Retour sommaire](#)

ZONAGES D'IMPLANTATIONS DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS MARSEILLE

Modalités de la consultation du public



Extrait de la visio du 13/11/2023

Cette visioconférence du lundi 13 11 2023, organisée par S.BARLES, a permis de préciser les attentes en matière de couverture des autoroutes et les inquiétudes quant à la couverture du Vallon DOL de panneaux photovoltaïques flottants.

En effet, le projet de centrale PV flottante sur le bassin du vallon dol produirait, sur une surface de 12 ha, 12 MWh, à rapprocher de la filière 2 photovoltaïque au sol et

flottant (286 ha = 274 MWh).

C'est une zone potentielle mais pas encore validée par la Mairie, avec des réserves quant aux flotteurs et le risque des microplastiques.

Par contre, il y a lieu de rapprocher ces 12 MWh avec la quantité de MWh potentielle espérée sur les toitures (21 946 MWh) et sur les ombrières (23 148 MWh), ce qui va dans le sens de notre proposition de ne pas se presser dans ce dossier et de voir s'installer d'abord les autres projets dans la commune...tout en attendant une totale transparence de la part des promoteurs quant à la communication des documents souhaités par les associations et l'Etat (toujours non communiqués, même avant toute réunion du comité de suivi du développement du projet de centrale PV flottante)

[Retour sommaire](#)

DERNIÈRE MINUTE : FEU VERT DE L'ÉTAT POUR LA COUVERTURE PHOTOVOLTAÏQUE DES AUTOROUTES



Extrait <https://madeinmarseille.net/>

Article sur [Made In Marseille](#)

Le « Projet Canopée » qui vise à couvrir des tronçons d'autoroutes urbaines de Marseille de panneaux photovoltaïques, pourrait débuter en 2024.

« Tous les feux sont au vert, on va pouvoir lancer le projet » lance Sébastien Barles, optimiste. L'adjoint au maire de Marseille en charge de la transition écologique porte politiquement le « Projet Canopée ». Une idée simple et efficace sur le papier : couvrir des tronçons d'autoroutes urbaines de

panneaux photovoltaïques.

Malgré diverses complexités techniques et réglementaires, ils peuvent aujourd'hui sérieusement se projeter. Après avoir convaincu la Préfecture [l'année dernière](#), puis la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), « nous venons d'avoir le feu vert de la Direction interdépartementale des routes Méditerranée (Dir Med). Ils gèrent les autoroutes urbaines de Marseille. Ils sont très enthousiastes », se réjouit Sébastien Barles.

« Nous allons pouvoir lancer les études en décembre », précise l' élu. Pour l'heure, le groupement cible trois sites démonstrateurs. Un premier dans le secteur de La Pomme sur un tronçon de 500 mètres sur l'A50 (photo de Une). Le deuxième au niveau des Aigalades sur l'autoroute du soleil.

Le troisième concerne l'échangeur de Frais-Vallon, où passe la rocade L2. Le collectif anti-nuisances CAN Environnement soutient le projet avec France nature environnement (FNE13), pour la réduction des nuisances sonores et de la pollution de l'air pour les riverains.

« En plus de ça, la production d'électricité renouvelable pourrait réduire un peu la facture énergétique des habitants de la cité », estime Sébastien Barles.

Voir l'article en PJ

PARTIE INFORMATIVE

PLASTIQUE : TOUS CONTAMINÉS, MÊME LES VEDETTES ?



Christophe.Finot, CC BY-SA 3.0, via Wikimedia Commons

Pomme, Jean-Luc Reichmann, Lucie Lucas ... 19 célébrités « malades du plastique »

[Article sur Reporterre](#)

Dans le cadre de sa campagne « *Sick of plastic* » (« *Malades du plastique* »), qui vise à alerter sur les dangers de cette matière pour la santé humaine, le mouvement « On est prêt », a fait analyser les cheveux de dix-neuf personnalités françaises (la chanteuse Pomme, l'actrice Lucie Lucas, l'animateur Jean-Luc Reichmann, la scientifique Nathalie Gontard...).

Tous, sans exception, sont contaminés par des additifs utilisés dans le processus de fabrication du plastique.

Les résultats obtenus ont de quoi inquiéter : toutes les personnes ayant participé à ce test ont des traces de six à dix additifs dans leurs cheveux, sur les douze substances testées. Même la chercheuse de l'Inrae et experte en science des emballages Nathalie Gontard, qui explique à *Reporterre* avoir tout fait pour « déplastiquer sa vie » — du choix de ses vêtements aux matériaux utilisés pour isoler sa maison — est positive à six phtalates, dont deux à un niveau considéré comme « élevé » par rapport au reste de la population.

[Retour sommaire](#)

VOITURES ÉLECTRIQUES : PROCHAIN « ELECTROGATE » ?

[Article sur Reporterre](#)

Pour l'ingénieur et essayiste Laurent Castaignède, le développement actuel de la voiture électrique est un désastre annoncé. Il pourrait provoquer des pollutions supplémentaires sans réduire la consommation d'énergies fossiles.

Effets pervers :

- La voiture électrique accaparerait, à l'horizon 2040, la moitié des métaux extraits pour le secteur « énergies propres ».
- L'excavation des métaux lourds (le [lithium](#), le [cobalt](#), le nickel, le manganèse et le [cuivre](#) notamment, ainsi que le graphite) demandera d'ailleurs beaucoup de dépenses énergétiques.
- L'électrification accentue la prise de poids des véhicules, ce qui constitue un gaspillage de ressources. La sobriété, ce serait d'abord mettre un terme à « l'autobésité ».
- La voiture électrique porte dans ses gènes une obsolescence technique liée à la jeunesse des dernières générations de batteries.

Complément d'infos sur le [site CARDISIAC](#) :

En raison des difficultés techniques pour réparer les batteries d'une voiture électrique (que ce soit après un accident ou en raison d'un dysfonctionnement de faible gravité) ainsi que leur coût faramineux en cas de remplacement complet, les sociétés d'assurance choisiraient trop souvent d'envoyer directement les autos à la casse plutôt que de chercher d'autres solutions.

[Retour sommaire](#)

PESTICIDE : LE GLYPHOSATE AUTORISÉ À NOUVEAU PAR LA C.E.



Glyphosate dans l'UE : vers une autorisation renouvelée de l'herbicide jusqu'en 2033

Plus d'infos sur le [site Vie Publique](#)

Aucune majorité ne s'est dégagée parmi les États membres de l'UE, le 16 novembre 2023, lors du second vote sur la proposition de la Commission européenne de renouveler l'autorisation du glyphosate. Conformément aux règles européennes, c'est la Commission qui a dû décider faute d'accord et a tranché pour l'approbation du glyphosate jusqu'en 2033. La France a décidé de s'abstenir lors du vote de la proposition de la Commission européenne sur le renouvellement de l'autorisation du glyphosate pour dix ans dans l'UE.

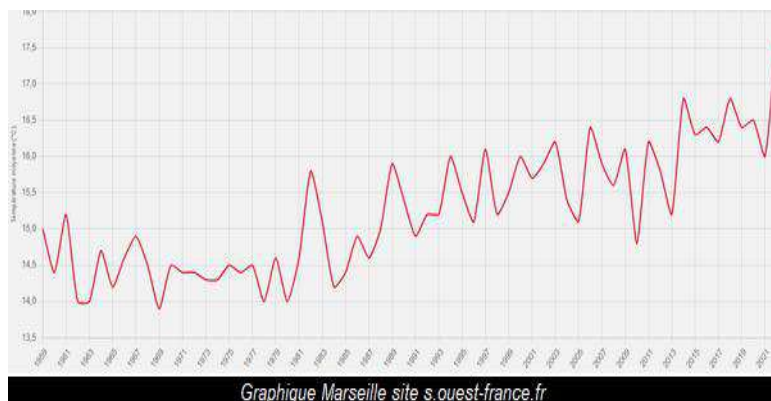
Voir [l'étude démontre l'inefficacité de l'agriculture intensive](#) et recense les alternatives au [glyphosate](#).

Dessin sur [FLICKR.com](#) CC BY-NC-SA 2.0

CLIMAT : LA TEMPÉRATURE MONTE INEXORABLEMENT

Le journal Ouest-France et Météo-France ont pris une excellente initiative en créant un site permettant de visualiser l'inexorable montée des températures dans les villes

<https://s.ouest-france.fr/assets/rechauffement/index.html>

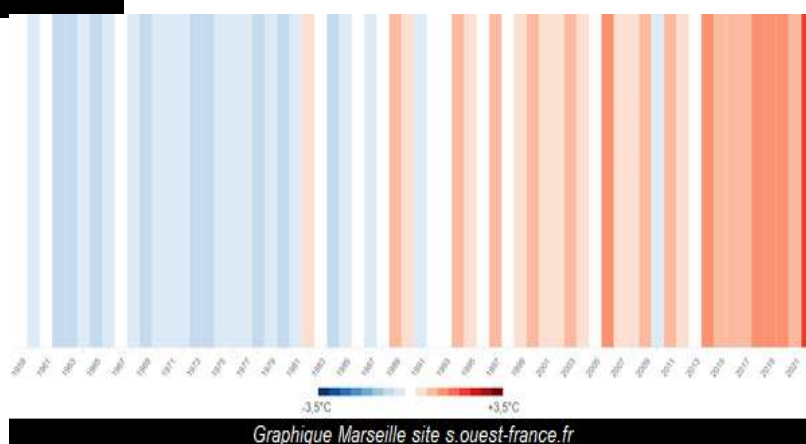


Evolution des températures

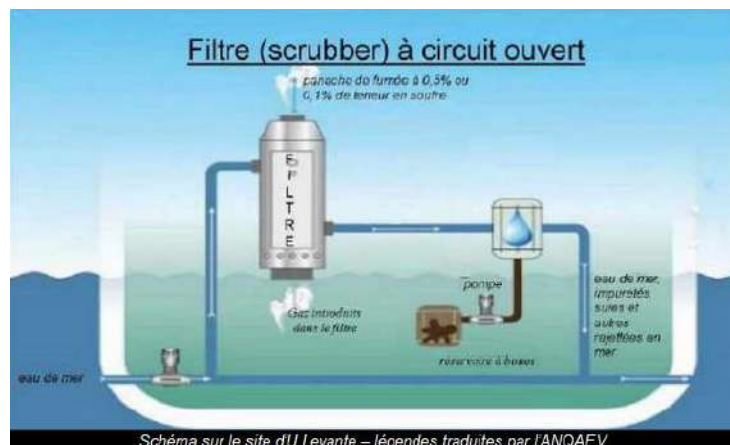
Avec l'aide de Météo-France et afin d'atténuer les éventuelles anomalies de température, nous vous proposons un chiffre pondéré prenant en compte la température moyenne sur dix ans. Selon cette méthode, entre votre naissance et aujourd'hui, la température de votre commune a augmenté de **1,87 °C**.

Voici en un graphique la différence entre la température relevée chaque année dans votre commune depuis votre naissance et la moyenne des années 1971-2000. Plus les barres sont rouges plus le réchauffement est fort.

[Retour sommaire](#)



POLLUTION DES MERS : LES SCRUBBERS DEVANT LA JUSTICE



Quand la pollution atmosphérique se transforme en pollution maritime lourde de conséquences. Pour éviter que la pollution atmosphérique s'accélère, l'Organisation Maritime Internationale avait obtenu qu'à partir du 1er janvier 2020, les navires n'émettent plus que des rejets à 0,5% de teneur en soufre... or, la réglementation internationale permet toujours d'utiliser les fiouls lourds à 3,5% de teneur en soufre.

Pour éviter d'être sanctionnés, armateurs et capitaines équipent les navires de scrubbers

(filtres) permettant d'épurer le panache de fumée sortant des cheminées. Il ne reste plus que 0,5% ou 0,1% de soufre rejeté dans l'air. Mais ces filtres en circuit ouvert rejettent directement en mer les fumées toxiques et en circuit fermé, ces filtres sont lavés ensuite en mer profonde. Donc, il y a directement un transfert massif de la pollution atmosphérique vers la mer et les océans. Toutefois, pour protéger la qualité des eaux côtières et des ports, la législation nationale interdit ces rejets directs.

Suite à des contrôles effectués à Fos-sur-Mer, le parquet de la Juridiction pénale spécialisée (Julis) a été saisi de deux dossiers concernant les rejets par les navires SM Roberts Bank et Seaforce. Pour ce dernier le procureur évoque 1 million de tonnes d'eaux polluées rejetées dans le golfe de Fos. On le voit, les masses sont gigantesques, malheureusement !

[Retour sommaire](#)

JUSTICE : ROCHER MISTRAL ASSIGNÉ PAR FNE 13, AUSSI



Georges Séguin (Okki), CC BY-SA 4.0, via Wikimedia Commons

En justice, le fondateur de Rocher Mistral “assume” ses aménagements sans autorisation

[Article sur Marsactu](#) (accès abonnés)

Plus d’infos sur [Basta média](#) (accès libre)

En zone agricole inondable, Rocher Mistral a réalisé des parkings, une billetterie, des stands commerciaux, une guinguette, un espace de spectacle et des préfabriqués. Des aménagements portant en partie atteinte aux édifices classés du château et de l’église paroissiale. L’autoproclamé défenseur du patrimoine a en outre fait construire une rampe d’accès et un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite dans un espace

de ruines sise au château. Enfin, la justice s’intéresse aux impacts sur une colonie de chauve-souris, des murins à oreilles échancrées, présente dans les sous-sols. Les infractions ont été constatées dans plusieurs procès-verbaux des services de l’État transmis au parquet qui a engagé les poursuites. Par ailleurs, la mairie de La Barben, ainsi que l’association départementale France nature environnement (FNE 13) ont déposé plainte.

[Retour sommaire](#)

FRIOUL : 1,4 TONNES DE DÉCHETS SORTIS DE L’EAU

Marseille : 1,4 tonne de déchets sortie des eaux du Frioul par des apnéistes

[Article sur La Provence du 01/11/2023](#) (accès libre)

Sur les 30 kilomètres de côtes des îles du Frioul, une dizaine d’apnéistes du club d’apnée Team Oxygen ont plongé tous les jours durant 5 à 6 heures et jusqu’à 20 mètres de profondeur. L’objectif : dépolluer les fonds marins pour accompagner le récent passage de l’archipel en zone marine protégée.

[Retour sommaire](#)



Photo libre de droit sur Pexels.com

MARSEILLE : L'APRES GOLF BORÉLY



Photo : Mairie du 6^e/8^e

Lettre (mail) Essentiel du 31/10/2023

La mairie des 6/8^e arrondissements consulte pour recueillir les idées d'activités à installer à la place du golf Borély.

LE CONTEXTE

La Ville de Marseille n'a pas souhaité renouveler le contrat d'amodiation du Daily Golf Marseille-Borély, inauguré en 2004, au cœur de l'anneau de l'hippodrome Borély. La société Ugolf, exploitante du parcours urbain de 9 trous et d'un practice, a

dû quitter les lieux le 31 août dernier.

POURQUOI ?

La mairie des 6/8^e arrondissements réfléchit désormais sur la façon d'occuper ces 8 hectares idéalement situés entre l'escalé Borély et le parc Borély. Olivia Fortin, maire de secteur, veut "passer d'une mono-activité à plusieurs activités sportives et de loisirs", pour mieux partager le site.

COMMENT ?

Une consultation citoyenne, s'adressant aux résidents du quartier et aux Marseillais habitués à le fréquenter, vient de démarrer sur le site de la mairie de secteur. Pour participer, c'est [ici](#).

Il s'agit d'un formulaire de 6 questions à remplir en ligne, jusqu'à fin novembre, avec possibilité d'émettre des suggestions.

ET APRÈS ?

"Nous voulons savoir quels sont les besoins des riverains et des sportifs, les envies, ainsi que recenser les fédérations souhaitant s'implanter ici", précise la mairie de secteur à l'Essentiel Marseille.

Une fois les résultats obtenus, Olivia Fortin lancera, début 2024, un appel à manifestation d'intérêt auprès des porteurs de projets sportifs et de loisirs, qui seront mis en concurrence.

Selon nos informations, la Ville et la mairie de secteur ont déjà reçu des projets multi-activités de 5 acteurs, dont le SMUC (Stade Marseillais Université Club).

Ils concernent du sport santé, du rugby, du beach rugby, de la marche nordique, du paddle-tennis, un centre aéré et des loisirs culturels.

[**Retour sommaire**](#)

LITTORAL SUD DE MARSEILLE : 20 SITES DÉPOLLUÉS D'ICI 2026

La dépollution du littoral Sud de Marseille coûtera 14 millions d'euros

[Article sur Made In Marseille](#)

Après 20 ans de tergiversations, la dépollution des scories industrielles du littoral Sud de Marseille, dans les calanques, devrait enfin débuter. Les pouvoirs publics souhaitent traiter 20 sites d'ici 2026 pour 14 millions d'euros.



Ivan Herman, 2013, Creative Commons Attribution

À l'heure où les Calanques sont devenues un parc national protégé, il est difficile d'imaginer qu'il y a deux siècles la société avait décidé, au contraire, de sacrifier cet espace naturel, léguant une complexe dépollution aux générations futures.

[**Retour sommaire**](#)

NORVÈGE : INTERDICTION DES NAVIRES DE CROISIÈRES



Dans les fjords de Norvège les paquebots polluants seront interdits dès 2026 et seront remplacés par des navires 100% électrique.

La Norvège protège des sites très faiblement peuplés, voir pas peuplés du tout. À Marseille, très peuplé, le port souhaite au contraire augmenter le nombre des escales des immeubles flottants !

Certains protègent la nature pendant que d'autres polluent les hommes. Trouver l'erreur.

[**Article sur France TV Infos**](#)

La crainte : que ces monstres de mer ultra polluant fassent, comme en son temps, le ferry Pascal LOTTA, retiré de Baltique pour rejoindre la Corsica ferries...

[**Retour sommaire**](#)

DÉCHETS INCINÉRÉS : LA C.E. ASSOULIT LES RÈGLES POUR LES XSR

Article sur [**Actu Environnement**](#)

[**Document de la Commission Européenne**](#)

Vendredi 6 octobre, la Commission européenne a autorisé une première tranche du régime français de subvention direct aux investissements relatifs à l'utilisation de combustibles solides de récupération (CSR). L'Agence de la transition écologique (Ademe) devrait rapidement lancer un appel à projets pluriannuel, **avec des critères de sélection assouplis par rapport à ceux de ses précédents appels à projets CSR.**

Le feu vert de Bruxelles est accordé au titre de l'encadrement temporaire de crise et de transition en matière d'aides d'État. Ce régime dérogatoire a été adopté par la Commission, en mars dernier, pour



Tsaag Valren, CC BY-SA 4.0, via Wikimedia Commons

soutenir des mesures dans des secteurs essentiels à la transition écologique et réduire la dépendance à l'égard des combustibles. Cet encadrement temporaire assouplit les règles concernant les aides d'État afin de soutenir l'économie et de répondre aux contraintes énergétiques dans le contexte de la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine.

Un autre dispositif de soutien en 2026 et 2027 ?

Concrètement, l'État pourra allouer, jusqu'au 31 décembre 2025, une enveloppe de 300 millions d'euros de subventions à de nouvelles installations de combustion de CSR (**ou à l'accroissement de capacités existantes**). Pour être éligibles, les installations devront consommer des CSR affichant **une part biogénique d'au moins 50 %**.

Et pour atteindre ce taux, Bruxelles évoque des CSR produits à partir d'ordures ménagères, notamment de « **restes alimentaires ou [de] déchets compostables provenant des jardins** ».

C'est un [industriel](#) qui le dit : « ***Tout ne finit pas en CSR ! Il y a une recette plus ou moins maîtrisée par les acteurs du marché. La composition des CSR varie d'un centre de production à l'autre. Les CSR sont principalement constitués d'un mélange de plastiques, papiers, textiles, cartons et bois dans des proportions estimées afin d'obtenir un équilibre entre les 3 critères cités ci-dessus (PCI / Taux de chlore / Taux de mercure).*** »

[**Retour sommaire**](#)



RISQUES INDUSTRIELS : BILAN PPRT



[Article sur Actu Environnement](#)

Vingt ans après leur création à la suite de la catastrophe d'AZF, l'association Amaris dresse un bilan des plans de prévention des risques technologiques (PPRT). Si elle reconnaît la réduction des risques à la source, elle pointe des échecs et insuffisances.

« *Vingt ans après le vote de la loi instaurant les PPRT, nous constatons que cet outil n'a produit que très peu*

d'effets », cingle Alban Bruneau, président de l'Association nationale des collectivités pour la maîtrise des risques technologiques majeurs (Amaris). Faute pour l'État d'avoir évalué cet outil créé par la loi Bachelot de 2003 après la catastrophe de l'usine AZF à Toulouse, l'association de collectivités en a fait un bilan à partir des chiffres que lui a communiqués le ministère de la Transition écologique. Chiffres qu'elle a éclairés par une enquête réalisée au printemps 2023 auprès des collectivités concernées, en association avec l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE).

Le bilan des 378 PPRT en vigueur, qui concernent plus de 800 communes, se révèle très décevant. Amaris salue toutefois la réduction des risques à la source par les industriels qui font partie des mesures prescrites ayant le meilleur taux de réalisation (94 %).

Mesures considérées comme « violentes »

Les résultats sont beaucoup plus mitigés pour les mesures foncières touchant les habitants, c'est-à-dire les expropriations et les délaissements qui concernent les habitations les plus exposées pour lesquelles le risque est potentiellement mortel (zone rouge) en cas d'accident majeur. Seules 226 mesures foncières sur les 362 logements concernés sur le plan national ont été réalisées. Ces mesures se sont heurtées à des difficultés de plusieurs ordres : impact social de mesures considérées comme « violentes » par les riverains contraints ou fortement incités à abandonner leur maison, coût des travaux pour les propriétaires qui ont renoncé au rachat de leur bien dans le cadre du droit au délaissement, déstructuration de quartiers laissés en friches.

[Retour sommaire](#)

GARDANNE : LA CENTRALE BIOMASSE BRÛLE DU BOIS DU BRÉSIL

[Article sur Marsactu](#) (accès abonnés)

Après la période de 10 ans qui devait laisser place à 100 % de fournitures "locales", la centrale de Gardanne envisage finalement de continuer ses importations de bois, notamment venu du Brésil. L'industriel Gazel énergie a par ailleurs rompu son contrat de fourniture d'électricité "verte", sans en avoir jamais respecté les conditions.

Depuis l'annonce de la conversion du charbon au bois de cette unité "Provence 4" dans les années 2010, ce qui en fait la centrale biomasse la plus importante de France, elle est qualifiée de vecteur de "déforestation et d'industrialisation de la forêt" par ses opposants. Elle prévoyait à l'origine de brûler 850 000 tonnes de bois par an. Pour satisfaire cet énorme besoin, l'industriel avait l'autorisation de recourir, au moins au départ, à des importations. Pour son démarrage, avec un volume réduit, cette filière internationale a représenté la moitié du combustible, dont une grande majorité de bois venu du Brésil (90000 tonnes).



Wikipédia CC BY-SA 4.0

L'INCONTOURNABLE BOIS DU BRÉSIL

Le bois, "n'est pas originaire d'Amazonie. Il vient d'une zone proche de l'Uruguay. Il est certifié", précise Camille Jaffrelo, la directrice de la communication de Gazel énergie. Les plaquettes transitent depuis l'état du Rio Grande do Sul, à plus de 10 000 kilomètres de Gardanne à raison de "quelques bateaux par an", précise la communicante. Des cargos qui déchargent au terminal minéralier de Fos plusieurs dizaines de milliers de tonnes à chaque fois. De quoi représenter une part significative du combustible. Les autres pays d'approvisionnements sont européens, comme l'Espagne ou la Croatie.

UN ENGAGEMENT ROMPU AU NOM "DES EMPLOIS" SUR LE PORT DE FOS

Pour l'heure, ce revirement n'enfreindrait pas le cadre prévu initialement avec l'État : l'approvisionnement en ressources importées ne doit pas excéder 50 %. Le reste provenant de production forestière et de bois issus de déchets récoltés dans un rayon de 250 kilomètres autour de la centrale. Mais au bout de 10 ans de fonctionnement de l'unité biomasse, les importations devaient cesser, au nom d'un principe de production d'électricité voulant être locale et durable.

[Retour sommaire](#)